

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CTR DU 19 AVRIL 2021

REGROUPER, REGROUPER ET REGROUPER ENCORE...



Monsieur le Président,

La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales avaient fait naître l'espoir d'une rupture avec des politiques qui d'une certaine manière se sont fracassées sur le mur de nos dépendances industrielles et même scientifiques. La France est en effet le seul des pays membres du conseil de sécurité de l'ONU à ne pas disposer de son propre vaccin. Ce triste constat résulte d'une vision politique de court terme portée par ceux là mêmes qui, commençant à relever la tête, osent préconiser, toute honte bue, rien moins que 50 ans d'austérité au nom de la réduction de la dette. Il conviendrait au contraire d'investir dans la recherche, dans la formation, dans la création d'emplois pérennes et non « délocalisables » générateurs de nouvelles recettes fiscales pour créer de nouvelles solidarités. D'autres pays et non des moindres n'hésitent pas à créer de la monnaie en quantité pour assurer la relance économique. Pendant ce temps, nous en sommes encore à ergoter au niveau de l'union européenne sur un plan de relance qu'on sait par avance insuffisant. Einstein disait que la folie c'est de recommencer toujours la même chose et d'en espérer un résultat différent. Pour ne citer que l'exemple de la réforme de l'assurance chômage, il apparaît que sa mise en œuvre va pénaliser durement les salariés en chômage partiel et les femmes en congé maternité. Qu'à cela ne tienne, contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales, on continue droit dans le mur de la crise sociale alors que le pire reste à venir. Que va-t-il se passer, en effet, quand la perfusion d'argent public sur les entreprises cessera si les moyens d'une vraie relance ne sont pas au rendez-vous ?

Nous n'allons pas faire plus long sur des sujets extérieurs à la DGFIP mais qui ne seront pas sans conséquences notamment en termes de moyens pour les services.

Alors que vient de s'ouvrir, dans le contexte que nous connaissons, une nouvelle campagne IR en mode dégradé et tout dématérialisé qui met cruellement en lumière le manque d'effectifs que nous dénonçons depuis des années au mépris des conditions de travail, vous nous convoquez pour recueillir notre avis sur de nombreux textes. Tous ou presque vont vous permettre à terme de réduire encore et toujours l'implantation de services de la DGFIP de pleine compétence en proximité au profit de pôles nationaux ou supra départementaux à rebours du besoin de proximité qu'a révélé la crise.

Vous nous proposez pour avis un nouveau dispositif réglementaire de télétravail en temps normal. Il a fait l'objet de groupes de travail et nous ne comptons pas refaire l'intégralité du débat. S'il est une question préoccupante à l'heure actuelle dans le réseau en matière de télétravail, c'est bien la manière dont il s'organise en ce moment notamment l'obligation pour les personnels de **télétravailler tout en assurant la garde et le suivi scolaire de leurs enfants y compris en bas âge**. Vous nous avez déclaré ne pas souhaiter donner de consignes trop précises et faire confiance à l'intelligence locale. Nous en avons eu quelques exemples ces jours derniers et, sauf à considérer qu'exercer une forme de chantage sur les agents serait du dernier cri de l'intelligence managériale, il nous semble que, au moins dans la forme, les choses sont largement perfectibles. Jugez plutôt : « Bonjour, Ce matin, Mme X a indiqué par mail à la CID que vous ne souhaitiez pas être équipée pour télétravailler. Je vous informe que, suite à cette prise de position, vous ne bénéficierez plus à compter de ce jour d'autorisations d'absence pour contraintes particulières liées à la garde d'enfant COVID. Cordialement » Voici le message bienveillant reçu par une jeune femme mère de deux enfants. Nous reviendrons dans la suite des débats sur la **question urgente de l'indemnisation des frais engagés** par les personnels dans le cadre du télétravail.

Sur les deux projets de décrets relatifs pour l'un aux **missions des comptables publics et régisseurs chargés d'exécuter les opérations de l'État à l'étranger** et pour l'autre à la **création d'un poste comptable spécialisé chargé des opérations de l'attaché de défense à Washington** que dire ? Que nous notons le maintien d'un poste comptable à Washington, qu'il est bien que le réseau des régisseurs consulaires et diplomatiques sous le contrôle de l'ordonnateur et de la DSFIPE permette aux ONG d'acheminer leurs fonds ? N'aurait-il pas été plus simple de ne pas fermer les TAF qui visiblement auraient pourtant toujours leur utilité ?

S'agissant de la modification de l'arrêté relatif au **recouvrement à titre expérimental des impositions suite à rectification ou imposition d'office par les DIRCOFI Nord, Sud est et Ile de France par les PRS, nous notons votre prudence**. Après avoir en effet abandonné l'expérimentation supra départementale peu performante selon votre propre analyse, vous attendez avant la généralisation de l'expérimentation des Bouches du Rhône et des Hauts de Seine des développements informatiques et évolutions organisationnelles en

cours d'expérimentation. Nous en prenons acte. **Que n'avez-vous en revanche fait montre de la même prudence sur le NRP et la création des SGC.** Que constatons nous en effet sur ce point : des fusions et regroupements précipités, des agents déboussolés et au final des SGC fragilisés. Malgré le travail des informaticiens, Hélios peine à suivre le rythme ce qui n'est pas sans occasionner de nombreuses difficultés.

Afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté dans notre propos, il n'existe aucun lien entre notre opposition à cette réforme dont nous continuons d'exiger le retrait et notre demande d'y surseoir pour tenir compte de la situation. Nous aurions estimé que cette solution était adaptée aux besoins que nous aurions tout de même demandé cette pause.

Pour en venir au projet de décret relatif aux mesures d'harmonisation des procédures de recouvrement forcé des créances publiques, si nous notons avec satisfaction l'extension des compétences des **huissiers des finances publiques** et des commissariats aux ventes de la DNID, une des dispositions de ce projet de texte nous semble plutôt osée pour ne pas dire gonflée. Il s'agit de la possibilité pour un huissier des finances publiques d'intervenir dans un département limitrophe voire dans un département d'outre mer au motif que 18 départements ne disposent que d'un seul huissier. Cette situation ne résulte pourtant pas du hasard mais bien de votre volonté ou de celle de vos prédécesseurs.

Une autre solution existe : recruter et former. Selon une maxime juridique bien connue « **nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes** »

Sur le projet de décret modifiant le décret du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la DGFiP, au-delà de la préparation des créations de services relocalisés, nous comprenons qu'un de ses principaux objectifs est de ne pas avoir à revenir devant le Conseil d'État mais devant le seul CTR. Au vu de l'importance que vous attachez à notre avis, il est aisé de comprendre que le point qui suit pour information n'est que le début d'une longue série. **Alors que l'organisation départementale reste la règle consacrée par la loi en matière de déconcentration vous vous apprêtez à multiplier les exceptions. Il n'y a que les grammairiens qui soient assez naïfs pour croire que les exceptions confirment la règle.**

Vous nous informez en effet en point 6 de **pas moins de 7 créations ou relocalisations** dont certaines emportent des réorganisations importantes et des fermetures de sites avec toutes les conséquences pour les personnels en termes de mobilité fonctionnelle ou géographique.

Vous vous proposez donc de relocaliser des emplois dans les **centres de contact de la fiscalité des particuliers** et de créer 5 nouveaux centres entre 2021 et 2024 à Lens, Angoulême, Nevers, Charleville Mézières et Vesoul. S'agissant plus particulièrement de celui de Lens, vous vous félicitez du succès remporté par l'appel national à candidature. Il s'agit pourtant principalement d'agents du CPS relais d'Arras et des centres de contact de Lille qui se repositionnent soit des candidatures plutôt locales. L'observation des affectations dans les services relocalisés cette année fait en effet apparaître de manière générale que peu d'agents suivent leur mission et que ces relocalisations permettent surtout à des agents déjà affectés dans le département concernés ou le département limitrophe

d'obtenir une mutation. Il faut croire que le concept de géographie revisitée utilisé au départ ne fait pas rêver autant que prévu.

Vous prévoyez la **création de 5 pôles nationaux de contrôle à distance des particuliers** dotés d'une compétence nationale : Chateaudun en 2021, Besançon et Béthune en 2022, Dieppe et Belfort en 2023. Ces créations ne sont pas sans inquiéter les agents des PCR et SIP qui s'interrogent sur le risque d'être à terme placés en position de sous-traitants de ces nouvelles structures.

Vous projetez encore la **création de deux centres de contact des professionnels** à Pau et Lons le Saulnier et d'un Pôle national de soutien au réseau gestion des professionnels. Les deux centres prendront respectivement en charge l'accueil à distance des professionnels de Gironde et Haute Garonne pour le premier et du Rhône pour le second, l'accueil physique demeurant de la compétence des SIE qui conserveront une compétence partagée sur le traitement des courriels.

Vous nous présentez toujours pour information **le transfert de la gestion et du recouvrement de la taxe générale sur les activités polluantes de la DGDDI vers la DGFiP dont nous ne sommes toujours pas plus demandeurs que nos collègues douaniers sans même nous communiquer un bilan détaillé des transferts déjà opérés.** Vous nous présentez encore la réorganisation du réseau des centres de gestion et centres de service des retraites puis, la **relocalisation du centre de service bancaire de Versailles à Macon** et son impressionnante cohorte de volontaires franciliens.

Monsieur le président, cette polarisation à outrance masque mal une volonté toujours plus grande de regrouper et regrouper encore. Jusqu'à quand ce jeu de bonneteau avec les implantations et les personnels va-t-il durer ?

Comme chaque fois vous misez sur la conscience professionnelle et l'engagement des agents qui sont las des belles paroles et des messages amphigouriques. Ne vous y trompez pas, le découragement, le ras le bol et la colère montent partout sur le territoire, quelles que soient les missions ou les catégories et que les agents soient présents physiquement à leur poste de travail ou en télétravail.

Nous travaillons en intersyndicale à ce qu'ils s'expriment le plus massivement possible le 10 mai prochain pour infléchir ces orientations trop exclusivement budgétaires et rompre avec cet affaiblissement systématique, cette destruction programmée qui s'accompagne, et c'est plutôt nouveau dans cette ampleur, de manifestations de mépris et d'une inhumanité croissante. Le traitement réservé aux stagiaires à travers l'entêtement à leur faire subir une évaluation dans des conditions peu propices à la concentration en est emblématique.

Enfin, nous avons formulé vendredi une demande relative à l'octroi d'une **ASA aux personnels des SPF-E et SPF mercredi 21 avril** pendant la maintenance de l'application FIDJI et attendons une réponse.